

NÉGOCIATIONS

SUR LES INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

Le mois dernier nous informions que la CFDT n'était pas signataire du projet d'accord «sur les institutions représentatives du personnel», la Direction n'ayant pas suffisamment pris en compte les revendications de la CFDT.

La CFDT revendique une représentation régionale.

PROTOCOLE D'ACCORD PRÉÉLECTORAL (PAP)

La Direction a ouvert la négociation sur le Protocole d'Accord Préélectoral (PAP). Deux séances ont suffi à la Direction pour s'acquitter de cette obligation :

- ❖ Première séance de négociation le 4 septembre, pour présenter son projet,
- ❖ Deuxième séance de négociation le 19 septembre, pour balayer les revendications des Organisations Syndicales. Il faut dire que la position de la Direction est assez simple : la loi, rien de plus que la loi.

La CFDT revendique des améliorations du Code du Travail :

- ❖ **des sièges plus nombreux,**
- ❖ **la présence des suppléants en réunion,**
- ❖ **un budget CSE plus généreux,**
- ❖ **des droits syndicaux...**

EN SAVOIR PLUS ►

<https://cfdtgfi.jimdo.com/elections-professionnelles-2019/>

NOS CRAINTES CONFIRMÉES

Communiqué de presse confédéral CFDT : Un sondage CSA ainsi qu'une enquête réalisée par l'Association Nationale des DRH confirment les premiers constats réalisés par la CFDT : une majorité d'entreprises aborde la mise en place du Comité Social et Economique (CSE) sous un angle exclusivement comptable, dans une recherche d'affaiblissement de la représentation des salarié.e.s.

Trop peu saisissent l'opportunité de **renouveler le cadre d'un dialogue social proche des salarié.e.s.**, en capacité de conjuguer leurs besoins et leurs aspirations avec les projets, les stratégies de développement de l'entreprise et ses contraintes.

La confiance que le législateur a placée dans les entreprises pourrait se trouver largement mise à mal. Les objectifs de renforcement d'un dialogue social de qualité et de proximité doivent être rappelés vigoureusement très rapidement.

Les entreprises doivent dès aujourd'hui ouvrir des négociations sur le dialogue social.



FUTURES INSTANCES



Les prochaines élections vont permettre d'élire les représentant.e.s du personnel dans une nouvelle forme d'instance, le **Comité Économique et Social** (CSE).

Nous allons élire nos représentants aux CSE de l'Unité Économique et Sociale (UES) Gfi Informatique. Après les Transmissions Universelles de Patrimoine (TUP) de novembre prochain, l'UES sera composée des sociétés Gfi Informatique et Gfi Progiciels.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

PÉRIMÈTRES

La CFDT a toujours défendu une représentation régionale des salarié.e.s, et le maintien des périmètres actuels des CE pour les futurs CSE. La négociation proposée par la Direction sur l'instauration d'un CSE national pour la société GFI Informatique n'a pas abouti. La CFDT a refusé de signer un texte d'accord trop éloigné de nos revendications. Certes, le projet de la Direction était favorable à Gfi Progiciels, mais le choix a dû se faire en mesurant les impacts sur l'ensemble du périmètre de l'UES.

En conséquence, **les périmètres des futurs CSE seront ceux des établissements actuels** : **Un CSE pour Gfi Progiciels**, et **sept CSE pour Gfi Informatique** (Est, Grand Ouest, Ile de France, Méditerranée, Nord, Rhône-Alpes et Sud-Ouest).

CALENDRIER

C'est en **février 2019** que les salarié.e.s de l'UES désigneront leurs représentant.e.s aux CSE des sociétés Gfi Informatique et Gfi Progiciels.

MODALITÉS

Les modalités de ces élections n'ont pu faire l'objet d'un Protocole d'Accord Préélectoral (PAP). C'est la DIRECCTE qui devra fixer les modalités. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.e.s.

PRÉSENTER SA CANDIDATURE

Si l'aventure vous tente, et que **vous souhaitez être candidat.e**, ou simplement vous renseigner, vous pouvez dès à présent contacter vos représentant.e.s CFDT, dont vous trouverez les coordonnées en dernière page.



ASTREINTES

RESTER A SON DOMICILE N'EST PAS NECESSAIRE

Depuis la loi Travail de 2016, les textes n'imposent plus de rester à son domicile ni à proximité pour être considéré en astreinte. Dans un arrêt du 12 juillet 2018, la Cour de cassation applique cette règle à des faits remontant à 2009. Elle juge qu'un salarié est en astreinte s'il a l'obligation de rester disponible en permanence avec son portable allumé pour répondre à d'éventuels besoins et de se tenir prêt à intervenir en cas de besoin. *Cass. soc. 12.07.18, n°13-13029.*



EN SAVOIR PLUS ►

shorturl.at/ipE05



PARLONS RETRAITES

LES RESULTATS LE 18 OCTOBRE



La première phase de l'enquête « Parlons retraites » s'achève sur un beau succès. A la fin août, plus de **120 000** internautes avaient répondu au questionnaire, soit le double de l'objectif initial, comme quoi le sujet passionne et les Français.e.s veulent être associé.e.s à la réflexion sur l'évolution de notre système de pensions.

84% se déclarent fier.e.s de payer la retraite de leurs aîné.e.s. La deuxième phase de l'enquête, celle de l'analyse fine des résultats, va donc pouvoir commencer.

Les deux sociologues associés au projet se sont déjà attelés à la tâche. Leurs premières constatations seront rendues publiques le **18 octobre**.



Cfdt: parlons retraites

LA GRANDE ENQUÊTE NATIONALE SUR LES RETRAITES
Donnez votre avis sur : parlonsretraites.fr

PARTAGE DE TOIT



UN NOUVEAU SERVICE AUX ADHÉRENTS

La CFDT met en relation un jeune de moins de 30 ans en recherche de logement et un retraité qui s'engage à louer à un prix inférieur à ceux du marché local. Ce service s'adresse aux étudiants, apprentis, alternants, ou aux salariés en CDD, intérimaires ou saisonniers.

Partage de toit est actuellement déployé sur Grenoble, Lille, Lyon, Nantes et Rennes.

LE RÉSEAU CFDT COMME ATOUT

L'affiliation à la CFDT du loueur et du locataire constitue un gage de confiance dans la relation hôte/hébergé. Le bailleur est obligatoirement un retraité CFDT, tandis que le locataire est adhérent ou a des liens familiaux avec un adhérent CFDT (enfant, petit-enfant, neveu ou nièce...).

UNE MISE EN RELATION FACILE

Bailleur : prenez contact avec votre Union territoriale des retraités.
Locataire : adressez-vous à Réponses à la Carte au 09 69 39 19 39 (appel non surtaxé).



CAMPAGNE SAISONNIERS

Avec la CFDT, les travailleurs estivaux connaissent leurs droits ! En vingt éditions, la campagne saisonniers n'a pas changé d'objectif : renseigner les travailleurs sur leurs droits. Avec une application smartphone en guise d'outil d'information.

Le 3 juillet dernier le top départ était donné à la campagne saisonniers 2018. L'idée ?

En Bretagne, une quinzaine d'actions saisonniers ont été menées en moins de deux mois. Sur l'ensemble du territoire national, ce sont plus d'une **centaine de rencontres** qui ont eu lieu. De Bonifacio, en Corse, à Gérardmer, dans les Vosges, en passant par Arcachon, en Gironde, ou encore Meyrueis, en Lozère. Tous ces contacts ont pris différentes formes. En Vendée, comme dans la plupart des départements du littoral, ce sont les tournées tongs aux pieds qui ont toujours le vent en poupe.



La nouveauté de 2018 : l'appli smartphone "Ma saison"

Les premiers retours sont excellents. Mais si l'application répond à de nombreuses questions, le travail des militants n'en est pas diminué pour autant. Un exemple : informer de leurs droits avant de signer leur contrat. Un saisonnier doit penser à demander à son futur employeur un justificatif d'embauche daté afin que l'employeur ne repousse pas le début du contrat au prétexte que le beau temps n'est pas au rendez-vous. L'application « Ma saison » est téléchargeable gratuitement sur l'App Store et sur Android.

La CFDT plante sa tente pour rencontrer les saisonniers

« Amiens Plage » dans le Parc Saint-Pierre, en bordure de la rivière de la Somme, la municipalité a installé le temps d'un été des tyroliennes, une plateforme aquatique, un minigolf... C'est à la lisière de ce parc que la CFDT a décidé de planter sa tente, le 21 août, à l'occasion de la quinzième et avant-dernière action saisonniers organisées dans les Hauts-de-France depuis le début du mois de juillet.

« En fait, c'est bien, ça, vous veillez sur les précaires »

C'est justement parce qu'il a des interrogations qu'Ulysse, étudiant, interpelle les gilets orange à leur passage. « Je peux vous demander deux ou trois conseils ? Je ne me plains pas pour le moment, le travail est cool, mais j'ai l'impression que le vent va bientôt tourner, alors je préfère me renseigner... » Et d'ajouter, sous forme de clin d'œil : « C'est bien ce que vous faites, vous veillez sur les précaires, en fait ? » Quelques mètres plus loin, Christelle, réceptionniste au camping, profite de la présence de la CFDT pour passer un coup de fil à sa nièce, Rose, 16 ans, apprentie coiffeuse. « Elle est bientôt là ! Vous pouvez attendre un peu ? » La jeune femme arrive quelques minutes plus tard et expose sa situation : « Mes congés ont été annulés, j'ai des jours de repos qui ont été supprimés, ma patronne me retire de l'argent sur ma paie et elle refuse de me donner deux jours de repos consécutifs... elle est pourtant obligée, non ? Quand je demande de l'aide au CFA [centre de formation des apprentis], on me dit que j'ai déjà de la chance d'avoir trouvé un truc... » Les coordonnées sont échangées. Les militants feront le nécessaire.



EN SAVOIR PLUS ▶

shorturl.at/eqAIN



NÉGOCIATION ASSURANCE-CHÔMAGE

POUR LA CFDT, CE NE SERA NI CHAISE VIDE, NI CHEQUE EN BLANC

La rencontre, au ministère du Travail, a duré un peu plus de deux heures. Réunis en multilatérale le 21 septembre, les partenaires sociaux se sont vu présenter les grandes orientations du document de cadrage sur l'assurance-chômage. Partant du constat que « *la situation n'est pas satisfaisante* », avec « *une dualité du marché du travail qui s'accroît* », **le gouvernement souhaite une réforme systémique de l'assurance-chômage.**



Et réclame, dans le même temps, que la négociation permette de réaliser de **1 à 1,3 milliard d'euros d'économies annuelles sur trois ans**, en sus des 800 millions d'économies par an déjà prévues par la convention Unédic 2017. « **Le prisme budgétaire reste la première motivation de la réforme** », réagit la secrétaire générale adjointe de la CFDT, Marylise Léon. Ces économies, avance l'exécutif, doivent servir « *à financer les droits nouveaux pour les démissionnaires et les indépendants et à accélérer le désendettement du régime* ». Un risque que la CFDT avait pointé au début 2018 lors de la précédente négociation – à savoir que l'ouverture aux indépendants sans contribution risquait à terme de peser sur le régime assurantiel et sur les droits des demandeurs d'emploi.

Sur le contenu, les partenaires sociaux restent libres d'aborder tous les sujets avec toutefois quatre éléments imposés : l'activité réduite, l'activité conservée (qui permet aux salariés ayant plusieurs employeurs d'être indemnisés lorsqu'ils en perdent un), le calcul du salaire journalier de référence et les « inégalités des personnes dans leur capacité à trouver du travail ». Derrière cette appellation alambiquée se cache la dégressivité des allocations, piste déjà avancée par l'exécutif.



Quid du bonus-malus ?

Certains thèmes, en revanche, ne sont plus explicitement mentionnés, le bonus-malus brandi par le gouvernement ayant été remplacé par une invitation à travailler sur la « responsabilisation des entreprises ». « *Une fois de plus, on nous parle de réforme systémique et on nous demande juste de revoir quelques règles paramétriques* », s'emporte Marylise Léon, qui souhaiterait « *que l'on parle des demandeurs d'emploi* ». À réception de la feuille de route officielle (intervenue le 25 septembre), les partenaires sociaux devraient s'entretenir, séparément dans un premier temps (organisations syndicales d'un côté, patronales de l'autre) avant de se retrouver en bureau paritaire politique de l'Unédic. S'ils acceptent d'entrer en négociation, le délai sera court. Quatre mois.

EN SAVOIR PLUS ►

shorturl.at/rCO89
shorturl.at/fBU27



CONTACT CFDT

Site de la CFDT Gfi : <http://cfdtgfi.jimdo.com/>

Vos représentant.e.s CFDT

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT cfdtgfi@yahoo.fr 06 45 81 26 02

GFI INFORMATIQUE

Est	Fabrice DEMORI	f.demori@hotmail.fr	
Ile de France	Ibrahima BADIANE	cfdt.ibrahima@gmail.com	
	Consuelo FELIU LLOMBART	gfi.cfdt@gmail.com	
	Patrick LOU	lou.cfdt@free.fr	
Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com	07 81 75 43 01
Nord	Isabelle LUSZCZYK	cfdtgfinord@gmail.com	06 32 27 96 70
Ouest	Gaétan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com	
Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdra@yahoo.fr	
Sud-Ouest	Didier POUSSON	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com	

GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com	06 43 04 34 68
Lille	Philippe BUGES	ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com	

GFI PROGICIELS

Reims	Éric CASTELAIN	eric51.cfdt@gmail.com	07 67 09 18 38
-------	----------------	-----------------------	----------------

Hors UES	COGNITIS	Contact CFDT	cfdt.cognitis@gmail.com	
	GFI INFOGEN SYSTEM	Contact CFDT	cfdt.infogen@gmail.com	
	GFI INFORMATIQUE TELECOM	Marie-Claire VIGUIER	cfdtgfiit@gmail.com	
	Business Document	Dominique BERNARDINI	cfdt.bdoc@gmail.com	06 11 78 72 93

Être informé.e par la CFDT

Pour être régulièrement informé.e, par vos représentant.e.s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à cfdtgfi@yahoo.fr avec une adresse privée autre que xxxxx@gfi.fr.

Adhérer à la CFDT

Contactez les représentant.e.s **CFDT** de votre périmètre.

Vous avez adhéré à la CFDT avant d'être salarié.e GFI, Signalez-vous auprès des représentant.e.s **CFDT** de votre périmètre.

